

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD74

présenté par

M. Descoeur, M. Sermier, M. Schellenberger, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, Mme Poletti,
Mme Beauvais, M. Lurton, M. Vialay, M. Hetzel, M. Brun, Mme Corneloup, M. Straumann,
M. Reiss, Mme Valentin, M. Dive, M. Boucard, M. Vatin, M. de la Verpillière, M. de Ganay,
M. Di Filippo, M. Leclerc, M. Bazin et M. Viala

ARTICLE 1ER A

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 51 par les mots :

« et de montagne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le rapport annexé afin d'y apporter des précisions permettant de souligner différents aspects importants pour les territoires de montagne. Ainsi, la citation de la montagne, incluse dans la rédaction de l'alinéa 51, trouve sa justification dans la spécificité montagne reconnue par la loi modifiée n° 85-30 du 9 janvier 1985.